



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 2 de 13

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une entreprise de collecte agréée.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient N-dodécylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 3 de 13

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification SGH			
2372-82-9	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine			< 10 %
	219-145-8		01-2119980592-29	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H301 H314 H373 H400 H410			
141-43-5	Éthanolamine			< 10 %
	205-483-3	603-030-00-8	01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H318 H335 H412			
68424-85-1	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyl diméthyles, chlorures			< 10 %
	270-325-2		01-2119965180-41	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H290 H302 H314 H318 H400 H410			
169107-21-5	Alcools, en C9-11, ramifiés, éthoxylés			< 5 %
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			
7173-51-5	Chlorure de didécyl diméthyl ammonium			< 5 %
	230-525-2	612-131-00-6	01-2119945987-15	
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H301 H314 H318 H400 H411			
5538-95-4	N-dodécylpropane-1,3-diamine			< 1 %
	226-902-6		01-2120862678-37	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H302 H314 H318 H317 H400			
	Reaction de masse d'acide [[[2-hydroxyethyl]imino]bis(méthylène)]bisphosphonique et d'acide p-[[[tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)méthyl] phosphonique			< 1 %
	911-811-2		01-2119972017-37	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 3, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H290 H301 H315 H318 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)**

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 4 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
2372-82-9	219-145-8	N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine	< 10 %
		par voie orale: DL50 = 261 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
141-43-5	205-483-3	Éthanolamine	< 10 %
		par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1025 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1515 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 5 - 100	
68424-85-1	270-325-2	Composés de l'ion ammonium quaternaire, alkyl en C12-16 benzyldiméthyles, chlorures	< 10 %
		par voie orale: DL50 = 795 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	
169107-21-5		Alcools, en C9-11, ramifiés, éthoxylés	< 5 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
7173-51-5	230-525-2	Chlorure de didécylidiméthylammonium	< 5 %
		dermique: DL50 = 3342 mg/kg; par voie orale: DL50 = 238 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10	
5538-95-4	226-902-6	N-dodécylpropane-1,3-diamine	< 1 %
		par voie orale: DL50 = 200 mg/kg	
	911-811-2	Reaction de masse d'acide [[[(2-hydroxyethyl)imino]bis(methylene)]bisphosphonique et d'acide p- [(tetrahydro-2-hydroxy-2-oxido-4H-1,4,2-oxazaphosphorin-4-yl)methyl] phosphonique	< 1 %
		par voie orale: ATE = 100 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de malaise consulter un médecin.

Après inhalation

- Amener à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle des vapeurs ou produits de décomposition.
- En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nocif en cas d'ingestion.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 5 de 13

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).
Composés de chlore

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conservé le récipient bien fermé.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 6 de 13

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:
Acides et oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant pour surfaces

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
141-43-5	Ethanolamine	1	2,5		VME (8 h)	
		3	7,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés :
Polychloroprène - CR (0,5 mm): Temps de perméation > 4 h
caoutchouc nitrile / Latex-Nitrile-NBR (0,35 mm): Temps de perméation > 4 h
caoutchouc butyle – butyle (0,5 mm): Temps de perméation > 8 h
Caoutchouc fluoré - FKM (0,4 mm): Temps de perméation > 8 h
chlorure polyvinylique - PVC (0,5 mm): Temps de perméation > 4 h
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 7 de 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Légèrement jaunâtre	
Odeur:	D'amine	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur:		~ 11,4 (Concentré)
Modification d'état		
Point de fusion/point de congélation:		< - 10 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		Env. 100 °C
Point de sublimation:		n.a.
Point de ramollissement:		n.d.
Point d'éclair:		n.a.
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu	
Inflammabilité		
solide/liquide:		n.a.
gaz:		n.a.
Dangers d'explosion		
Produit non explosif.		
Limite inférieure d'explosivité:		n.a.
Limite supérieure d'explosivité:		n.a.
Température d'auto-inflammation:		n.a.
Température d'inflammation spontanée		
solide:		n.a.
gaz:		n.a.
Température de décomposition:		n.d.
Propriétés comburantes		
Non oxyder.		
Pression de vapeur:		n.d.
Densité (à 20 °C):		1,007 g/cm ³
Densité apparente:		n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)		Miscible
Solubilité dans d'autres solvants		
n.d.		
Coefficient de partage n-octanol/eau:		n.d.
Viscosité dynamique:		n.d.
Viscosité cinématique:		n.d.
Durée d'écoulement:		n.d.
Densité de vapeur relative:		n.d.
Taux d'évaporation:		n.d.
Épreuve de séparation du solvant:		n.d.
Teneur en solvant:		< 10 %



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision: 23.01.2023

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 8 de 13

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides et les oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

des acides forts et des oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connus.

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NO_x).

Composés de chlore

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Absence de données toxicologiques.

ATEmix/orale: ~ 1850 mg/kg

ETAmél calculé

ATE (orale) 1633,0 mg/kg; ATE (cutanée) 15073,5 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 161,76 mg/l; ATE

(inhalation poussières/brouillard) 22,059 mg/l

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

OCDE 435 => Skin Corr. 1C

Effets sensibilisants

Contient N-dodécylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Éthanolamine)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 9 de 13

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas rejeter le concentré dans les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

070699 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; déchets non spécifiés ailleurs

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	UN 1903
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	8
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	III
Étiquettes:	8



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 10 de 13



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 3
N° danger: 80
Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (N-(3-Aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, Éthanolamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Code de classement: C9
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 8



Marine polluant: Yes
Dispositions spéciales: 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 L / 30 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1903
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (N-(3-aminopropyl)-N-dodécylpropane-1,3-diamine, ethanolamine, mixture)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 11 de 13

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

1 L

Passenger LQ:

Y841

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Information supplémentaire

OCDE 435 => PG III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 7,1 %

Indications relatives à la directive E1 Danger pour l'environnement aquatique

2012/18/UE (SEVESO III):

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

Agents de surface non ioniques < 5%

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 12 de 13

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

RUBRIQUE: 2, 15, 16

Abréviations et acronymes

- ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Table with 2 columns: Classification, Procédure de classification. Rows include Acute Tox. 4; H302, Skin Corr. 1C; H314, Eye Dam. 1; H318, STOT SE 3; H335, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 2; H411.

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H290: Peut être corrosif pour les métaux.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.
H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

OPTISAL PLUS (inkl. Varianten)

Date de révision: 23.01.2023

Code du produit: 00320-0169-GHS

Page 13 de 13

EUH208 Contient N-dodécylpropane-1,3-diamine. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

La mise à disposition de la fiche de données de sécurité ne garantit pas automatiquement la commerciabilité du produit.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)